



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

#### FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN VEHICULE NEUF TYPE "SHOW ROOM"

DATE ET HEURE LIMITEES DE RECEPTION DES OFFRES	LUNDI 13 MAI 2024 A 15 H 00
ADRESSE DU PROFIL ACHETEUR	<a href="https://awsolutions.fr/#/connexion">https://awsolutions.fr/#/connexion</a> N°CALITOM-2024-F02PA



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

CALITOM, syndicat de valorisation des déchets ménagers de la Charente  
ZE la Braconne  
19 route du Lac des Saules  
16600 MORNAC

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN VEHICULE NEUF TYPE "SHOW ROOM"
	<b>Mode de passation</b>	Procédure adaptée ouverte
	<b>Type de contrat</b>	Marché public
	<b>Nombre de lots</b>	0
	<b>Délai de validité des offres</b>	4 mois
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Sans
	<b>PSE</b>	Avec
	<b>Clause sociale</b>	Sans
	<b>Clauses environnementales</b>	Sans
	<b>Durée / Délai</b>	Jusqu'à la fin de la garantie
	<b>Négociation</b>	Se laisse la possibilité

## SOMMAIRE

Préambule.....	4
1 - Objet et étendue de la consultation .....	4
1.1 - Objet .....	4
1.2 - Mode de passation .....	4
1.3 - Type et forme de contrat .....	4
1.4 - Décomposition de la consultation .....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation .....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement .....	5
2.3 - Variantes .....	5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles .....	5
3 - Conditions relatives au contrat.....	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	5
4 - Contenu du dossier de consultation .....	5
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
5.1 - Documents à produire.....	6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	8
6.1 - Transmission électronique.....	8
6.2 - Transmission sous support papier – copie de sauvegarde.....	9
7 - Examen des candidatures et des offres.....	10
7.1 - Sélection des candidatures.....	10
7.2 - Attribution du marché.....	10
7.3 - Suite à donner à la consultation .....	11
8 - Renseignements complémentaires .....	12
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	12
8.2 - Procédures de recours.....	12

## Préambule

La préservation de l'environnement est un enjeu de société majeur. La commande publique représente plus de 8 % du PIB de la France.

La réglementation des marchés publics renforce la prise en compte des principes du Développement durable, notamment par ses articles L. 2111-1, L. 2112-2 et R. 2152-7 du Code de la Commande Publique.

Les marchés conclus par CALITOM sont des leviers d'action auprès des fournisseurs afin de faire évoluer l'offre vers des processus de fabrication, de distribution et d'élimination des déchets plus respectueux de l'environnement et des usagers.

Vous êtes invités, en tant que potentiel fournisseur de Calitom à vous emparer de ces questions environnementales et à vous montrer vertueux

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne la FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN VEHICULE NEUF TYPE "SHOW ROOM"

Lieu(x) d'exécution : Siège de Calitom – 19 Rte du Lac des Saules – ZE la Braconne - 16600 MORNAC

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
34144000-8	Véhicules automobiles à usage spécifique

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats doivent faire une proposition pour la prestation supplémentaire éventuelle suivante :

- ☞ PSE n°1 : Montage d'un attelage

Les candidats sont informés que la PSE ne sera pas prise en compte lors de l'analyse des offres. Le choix de lever ou pas la PSE sera effectué au moment de l'attribution.

# 3 - Conditions relatives au contrat

## 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La notification du contrat lance la commande du véhicule.

Le délai de livraison des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement.

## 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

# 4 - Contenu du dossier de consultation

Conformément à l'article R 2132-2 du CCP, Calitom met à disposition le dossier de consultation des entreprises par voie électronique sur son profil acheteur à l'adresse suivante : <https://awsolutions.fr/#/connexion>.

Les opérateurs économiques devront s'authentifier sur la plateforme et notamment **indiquer une adresse courriel de la personne qui sera en charge du suivi du dossier pendant la consultation**. Il est conseillé également de créer une adresse de secours dans votre espace, sous la forme **ao@entreprise.com**. Celle-ci permettra de recevoir de façon certaine la correspondance électronique notamment l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

**L'acheteur public ne sera pas tenu responsable dans le cas où les candidats fourniraient une adresse mail incorrecte et ne pourraient alors recevoir les éventuelles réponses aux questions posées ainsi que les éventuels compléments d'informations.**



## Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix forfaitaires
- Le cadre de réponse
- Le DUME
- La politique environnementale et sécurité de Calitom

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 11 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :



## Pièces de la candidature :

- **Le DUME\*** (modèle ci-joint) qui peut être remplacé par les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).
  - **formulaire DC1 (lettre de candidature) (version 2019)** :  
*Si le candidat n'utilise ni le DUME ni le formulaire DC1, il devra alors impérativement fournir conformément au l'article R.2143-3 du Code la Commande Publique, une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, justifiant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics au titre des dispositions des articles L. 2141-1 à L.2141-5 et L. 21417 à L2141-11 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.*
  - **formulaire DC2 (déclaration du candidat) (version 2019) comportant les éléments suivants** :
    - **Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise** :
      - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

- Appréciation de la capacité économique et financière des candidats :
  - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur, soit une déclaration appropriée de banque pour les entreprises nouvellement créées ;
- Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :
  - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement ;
  - Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
  - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

**\* INFORMATION SUR LE DUME :**

*La réponse par le Document Unique de Marché Européen (DUME) est fortement recommandée. Le DUME est un formulaire standard de l'Union Européenne qui peut être utilisé pour candidater aux marchés publics.*

*Pour renseigner votre DUME, il vous suffit de vous rendre sur le profil d'acheteur : <https://awsolutions.fr/#/connexion> et de choisir le DUME comme modalité de réponse. Le DUME est notamment pré-rempli sur la base du numéro SIRET. Il permet de :*

- *bénéficiaire d'une reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux)*
- *bénéficiaire d'une reprise des données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global*
- *d'attester du respect des obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS).*

*Il vous appartiendra de compléter les autres informations.*

*Le DUME rend également possible la récupération automatique de certaines attestations à fournir lors de l'attribution du marché. Ces attestations sont récupérées dès la validation du formulaire et l'entreprise est libre de les utiliser ou non.*

Conformément aux articles R. 2143-13 & -14 du Code de la Commande Publique, les documents et renseignements de candidature mentionnés ci-dessus ne seront pas à transmettre par le candidat :

- s'ils sont accessibles gratuitement par Calitom, par le biais d'un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique. Dans ce cas, le candidat devra mentionner obligatoirement dans sa candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace ;
- si ces documents ont déjà été transmis lors d'une précédente consultation sous réserve toutefois que les documents et renseignements fournis demeurent valables.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.



## Les pièces de l'offre :

La signature de l'offre n'est pas obligatoire. Seule l'offre finale de l'attributaire sera signée.

*Bien que la signature électronique des offres ne soit pas encore obligatoire, il est conseillé aux candidats de se doter d'ores et déjà d'un certificat électronique de signature afin d'être en capacité de signer électroniquement leur acte d'engagement et de garantir ainsi l'intégrité du document notifié ultérieurement par la personne publique.*

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
Le bordereau des prix forfaitaires (BPF)
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
<u>Le cadre de réponses et le mémoire technique dûment complétés.</u> Ces deux documents devront comprendre tous les éléments utiles au jugement de l'offre répondant aux critères et sous critères indiqués à l'article 7.2 du présent document et tous autres éléments demandés dans le CCTP (fiches techniques). Les candidats devront fournir en annexe du mémoire technique le détail de la conception intérieure (par exemple plan 3D, plan visuel de la conception avec photo couleur, descriptif des matériaux...) Les visuels devront être conformes à l'offre décrite et feront partis de l'analyse du critère technique
Le catalogue des prix des pièces détachées

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

Nous rappelons aux candidats qu'il est nécessaire de procéder au téléchargement du dépôt de l'offre au minimum 24 heures avant l'expiration, afin d'éviter que les plis soient classés hors délais (cf. conditions générales AWS).

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de Calitom, à l'adresse URL suivante : <https://awsolutions.fr/#/connexion>.

En vous connectant, en tant que fournisseur, vous disposerez de toutes les informations utiles pour répondre à notre consultation par voie électronique.

~~✍~~ **A NOTER** : Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. Le certificat de signature électronique étant payant et son obtention pouvant prendre plusieurs jours, la demande doit être anticipée par rapport aux délais de réponse de rigueur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

*Afin de faciliter le transfert des offres, il est demandé aux candidats de limiter le nombre de caractères dans les intitulés des fichiers.*

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

#### **Contrôle antivirus :**

L'ensemble du pli devra être exempt de tout virus informatique et devra être traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un antivirus professionnel régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre des procédures de marché public. La personne publique pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu.

### **6.2 - Transmission sous support papier – copie de sauvegarde**

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée, toute offre remise par ce moyen sera déclarée irrégulière et non régularisable.

Seule la **copie de sauvegarde** en format papier sera acceptée. Celle-ci doit être placée dans un pli fermé comportant la mention lisible à l'extérieur :

**“Copie de Sauvegarde Affaire n°CALITOM-2024-F02PA – « FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN VEHICULE NEUF DE TYPE “SHOW ROOM” » - NE PAS OUVRIR.”**

Les copies de sauvegarde devront soit être remises contre récépissé, soit adressées sous pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

**CALITOM – ZE la Braconne – 19 rte du Lac des Saules – 16600 Mornac  
Service des Marchés Publics**

La copie de sauvegarde est régie par les dispositions des articles 2 et 3 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission matérielle, doit faire parvenir cette copie **dans les délais impartis pour la remise des plis**.

## 7 - Examen des candidatures et des offres

### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 7.2 - Attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	40.0
<i>2.1-descriptif de la conception du caisson (qualité des matériaux, disposition,)</i>	<i>25.0</i>
<i>2.2-descriptif du châssis (niveau de finition, cabine, motorisation...)</i>	<i>10.0</i>
<i>2.3-Durée de la garantie (châssis et caisson)</i>	<i>5.0</i>
2-Conditions et délais de livraison	5.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement (empreinte carbone, consommation au 100 km...),	5.0

Pour le critère « prix des prestations », une note N sera attribuée pour chaque offre, résultant du calcul suivant :

$$N = \frac{\text{Montant de l'offre* moins disante} \times 50}{\text{Prix proposé}}$$

*\* Par montant de l'offre, on entend le montant total TTC indiqué dans le BPF.*

La note sera arrondie à 2 décimales, de la façon suivante :

- si la troisième décimale est comprise entre 0 et 4 (bornes incluses), la deuxième décimale est inchangée (arrondi par défaut) ;
- si la troisième décimale est comprise entre 5 et 9 (bornes incluses), la deuxième décimale est augmentée d'une unité (arrondi par excès).

L'appréciation du critère « valeur technique » et « performance en matière de protection de l'environnement » se fera principalement au regard des informations portées dans le cadre de réponse et le mémoire technique suivant les sous-critères indiqués ci-dessus.

Pour l'appréciation du critère « Délais et conditions de livraison » une note D sera attribuée pour chaque offre résultant du calcul suivant :

$$D = \frac{\text{Délai de livraison plus court} \times 5}{\text{Délai de livraison proposé}}$$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les deux premiers candidats du classement. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation pourra porter tant sur les aspects techniques que financiers.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.



*Afin de réduire les délais de notification des marchés, vous pouvez mettre un certain nombre de pièces en ligne par anticipation, dans un coffre-fort sécurisé gratuit, sur votre espace entreprise, vous évitant tout risque de non-conformité pour absence ou retard de fourniture.*



Pour cela c'est très simple, connectez-vous sur [AWS-Entreprises.com](https://awsolutions.fr/blog/cgu/), puis faites « GESTION / Attestations ».

<https://awsolutions.fr/blog/cgu/>

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, **une demande écrite et par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante** : <https://awsolutions.fr/#/connexion>

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres. Les candidats qui ne se seront pas identifiés ne seront pas destinataires des compléments d'informations mis en ligne via la plateforme de dématérialisation.

Aucune question ne sera acceptée si elle est adressée par un autre mode de communication (télécopie, mail, téléphone).

### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est le :

Tribunal administratif de Poitiers

15 rue de Blossac - BP 541

86020 POITIERS CEDEX

Tél : 0549607919 - Télécopie : 0549606809 - Courriel : [greffe.ta-poitiers@juradm.fr](mailto:greffe.ta-poitiers@juradm.fr)

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au :

Service du Greffe du Tribunal administratif de Poitiers

Hôtel Gilbert

15 rue de Blossac - BP 541

86020 POITIERS CEDEX

Tél : 0549607919 - Télécopie : 0549606809 - Courriel : [greffe.ta-poitiers@juradm.fr](mailto:greffe.ta-poitiers@juradm.fr)

*Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet **Télérecours citoyens**, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

*Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.*